Màj "LPI" 2.9

Màj LPI



Màj "LPI" 2.9

septembre 2022

Màj LPI

Diffusion nationale



Màj LPI

1 Livret

1.1 Mise des informations "scolarité" 397668

Il est désormais possible de mettre à jour les informations liées à l'élève et à sa scolarité en cours d'année ou à la rentrée scolaire.

La mise à jour s'effectue pour les livrets avec ou sans dispositifs.

Important : la nouvelle scolarité (changement d'établissement ou de formation) doit être renseignée dans le système d'information scolarité (ONDE ou SIECLE BEE selon le cas).

Pour mettre à jour les informations liées à l'élève individuellement, il faut se rendre sur le livret de l'élève et cliquer sur le bouton :

Pour mettre à jour les informations liées à l'élève individuellement, il faut se rendre sur le livret de l'élève et cliquer sur le bouton :

Mettre à jour les informations $\, \mathcal{C} \,$

Un Directeur d'école ou Chef d'établissement a la possibilité de mettre à jour l'ensemble des informations liées aux élèves ayant un livret dans son établissement.

Pour cela il lui suffit de cliquer sur le bouton disponible sur la page d'accueil :

Mettre à jour les livrets existants $\,\mathcal{C}\,$

Les dernières informations de l'élève concernant sa scolarité, son identité et ses représentants légaux seront alors actualisées.

Important : la nouvelle scolarité (changement d'établissement ou de formation) doit être renseignée dans le système d'information scolarité (ONDE ou BEE selon le cas).

La fiche "Création d'un livret" a été mise à jour. Ajout du chapitre 10 page 26 : Mise à jour des informations de l'élève.



Màj LPI

1.2 Mise à jour et changement d'établissement

Dans le cas où un élève change d'établissement alors qu'il possède déjà un LPI, il est possible de récupérer le livret contenant l'ensemble des aménagements pédagogiques et des dispositifs finalisés sur le nouvel établissement. Au moment de la création ou recherche d'un livret, le résultat sera accompagné d'une pastille informative pour signaler qu'un livret existe déjà.

- Si vous êtes chef d'établissement / directeur d'école : vous pouvez vous déclarer en tant qu'enseignant responsable lors de la récupération via la case « Se déclarer en tant qu'enseignant responsable du livret ». Assurez-vous d'être bien l'enseignant responsable de cet élève avant de la cocher ;
- Si vous êtes enseignant : en récupérant le livret, vous en serez automatiquement le responsable. Assurez-vous d'être bien l'enseignant responsable de cet élève.

	RECHERCHE O	U CRÉATION D'UN LIV	/RET
	Rec	chercher un élève	* Champ(s) obligatoire(s)
Que ce soit pour créer un nouveau livret	ou pour accéder au livret d'un élève déjà c	réé et ne figurant pas sur votre page d'accueil, champs ci-dessous :	veuillez d'abord le rechercher dans la base en complétant les
Nom de l'élève*	Prénom de l'élève*	Établissement*	Date de naissance de l'élève
		Ecole maternelle Marcel Pagnol	✓ jj/mm/aaaa ⊟
			Exemple : 01/01/2000
Résultat(s) de la recherche :		Q Rechercher	Livret existant, en attente de récupération dans votre établicament
	2222 Cours préparatoire		etablissement

Sur l'ancien établissement, il ne sera plus possible d'intervenir sur le livret d'élève, si celui-ci a déjà été récupéré par un utilisateur du nouvel établissement. Dans le cas contraire, les utilisateurs sur l'ancien établissement peuvent mettre à jour le livret grâce à une mise à jour par établissement ou unitaire. Une mise à jour par établissement peut être effectuée par le chef d'établissement / directeur d'école depuis la page d'accueil. Suite au clic sur le bouton « Mettre à jour les livrets existants », un message signalera la fin de la mise à jour de tous les livrets de l'établissement, et les livrets ayant changé d'établissement ne seront plus accessibles depuis la page d'accueil.



Une mise à jour unitaire peut être effectuée par le chef d'établissement / directeur d'école ou l'enseignant responsable, depuis la page récapitulative du livret. Suite au clic sur le bouton « Mettre à jour les informations »,



Màj LPI

Màj "LPI" 2.9

septembre 2022

une fenêtre signalera à l'utilisateur que l'élève n'est plus rattaché à son ancien établissement, et il sera redirigé vers la page d'accueil sans pouvoir y accéder à nouveau.

 Vous avez été redirigé sur la page d'accueil.
L'élève auquel est rattaché ce livret a quitté l'établissement, vous n'y avez donc plus accès.

La fiche "Création d'un livret" a été mise à jour. Chapitre 4.1 page 7 : Création de livret - Recherche de l'élève.